



République Française  
Département des Pyrénées-Orientales

• **Hôtel de ville**

18 avenue Maréchal Joffre

66380 Pia

☎ 04 68 63 28 07

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal se réunira à la salle Jean JAURES (5 avenue de Bompas) à PIA le **Judi 17 Septembre 2020 à 20 heures.**

Affiché le Vendredi 11 Septembre 2020.

Jérôme PALMADE

Maire de PIA



**Ordre du jour :**

- 1/ Rapport sur l'eau 2019
- 2/ Rapport sur l'assainissement 2019
- 3/ Adhésion au groupement de commande du SYDEEL 66 pour l'achat de l'électricité, de fourniture et de services associés en matière d'efficacité énergétique
- 4/ Demande de participation financière de la commune et garantie d'emprunt pour une opération immobilière
- 5/ Convention de mise à disposition des services entre la communauté de communes et la ville de Pia
- 6/ Régularisation foncière chemin de la poudrière
- 7/ Modification tableau des effectifs
- 8/ Modification des horaires d'ouverture de l'hôtel de ville
- 9/ Travail de nuit des agents de police municipale
- 10/ Intégration de certains cadres d'emplois au régime du RIFSEEP suite au décret n° 2020-182 du 27 février 2020
- 11/ Adoption du règlement intérieur du personnel de la commune
- 12/ Adoption du règlement intérieur du personnel du service enfance jeunesse de la commune
- 13/ Adoption du règlement fixant les conditions d'utilisation des véhicules
- 14/ Adoption du règlement d'utilisation de la borne de gestion de temps
- 15/ Adoption du règlement des astreintes.
- 16/ Annualisation du temps de travail des agents du service enfance jeunesse de la commune
- 17/ Approbation des organigrammes de la commune.
- 18/ Création de postes de vacataires.
- 19/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution d'électricité.
- 20/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages distribution de gaz.
- 21/ Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier par réseaux et les ouvrages de communications électroniques.
- 22/ Adhésion au syndicat intercommunal AGEDI.
- 23/ Remboursement des frais de déplacement
- 24/ Rétrocession de caveaux famille Baptiste

